

Volontaires internationaux de Réciprocité en Engagement de Service Civique (VIR ESC)

Guide d'accompagnement

Pour les établissements publics d'enseignement agricole en France

Ce guide a été réalisé par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) en collaboration avec ses partenaires : l'Agence du Service Civique (ASC) et France Volontaires (FV). Il s'adresse aux établissements publics de l'enseignement agricole, sous tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, qui souhaitent accueillir en France, sous le numéro d'agrément de la DGER, dans l'esprit de l'universalité, des volontaires internationaux, dans un cadre de mobilité internationale. Ces volontaires de 18 à 25 ans, en engagement de Service Civique, doivent venir de pays partenaires (non ressortissants de l'Espace Economique Européen), dans le cadre d'accord d'échange de volontaires entre les deux pays (la loi sur le service civique permet l'accueil de jeunes internationaux venant de pays qui accueillent des volontaires français sur le principe de réciprocité).

Ce guide ne traite donc pas le cas de l'engagement de Service Civique à l'international, qui concerne les missions d'un volontaire en dehors de la France. Il s'attache à appréhender des situations et modalités spécifiques qui ne s'appliquent pas aux volontaires ressortissants européens dont l'accueil est facilité par les traités européens (libre circulation, coordination et convention sur la protection sociale, échanges bancaires, etc.).

Ce guide a pour objet de détailler le cadre administratif du Volontariat International de Réciprocité en Engagement de Service Civique (VIR ESC) de l'agrément jusqu'à la mission d'un volontaire. L'accueil d'un volontaire en VIR ESC doit être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté ici par un établissement public de l'enseignement agricole, et le projet personnel d'engagement d'un jeune.

Ce guide vient par ailleurs en complément de plusieurs guides, dont vous trouverez les références détaillées en annexe.

Dans la suite de ce guide:

- les expressions "Service Civique", "volontaire" et "Volontariat International de Réciprocité en Engagement de Service Civique (VIR ESC)" sont employées de manière indifférenciée pour désigner la personne accomplissant son engagement de Volontariat International de Réciprocité en Engagement de Service Civique .

- les expressions EPL, établissement, sont employés pour désigner les EPL et/ou leurs centres constitutifs (lycée, CFA, CFPPA, exploitation,...).

Contexte :

L'Agence du Service Civique (ASC) a mobilisé 100 000 jeunes entre 2010 et 2015 et 120 000 jeunes se sont investis dans le dispositif en 2016 avec un objectif de 750 000 en 2020. Sur la même période 2 267 jeunes français ont effectué un engagement de service civique à l'international (hors de France), pendant que 4 152 jeunes étrangers ont effectué une mission de Service Civique en France, dont 2 369 originaires de l'Europe (57 %). On estime à environ à 10 % les jeunes venus de pays partenaires hors Europe, soit 200 volontaires. De 2012 à 2016, France Volontaires (FV) a accompagné la mise en œuvre de 105 missions de jeunes internationaux hors Europe en engagement de service civique dans le cadre de la réciprocité, dont 54 en 2016. Sur les 105 missions, 14 missions étaient au sein de l'enseignement agricole (public et privé).

Depuis le 1er juin 2015, le Service Civique est devenu universel : tout jeune de moins de 26 ans peut demander à s'engager pour faire l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté, de l'intérêt général. Il est élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

La convention DGER-FV signée en 2014 est un appui aux EPL. Elle permet une collaboration constructive tout au long du processus du dispositif VIR ESC avec les pays partenaires, les structures d'envoi, recrutement, formalités, suivi,... Un agrément national est conventionné entre l'agence du service civique et la DGER, ce qui donne la possibilité à des EPL de recruter des jeunes en Service Civique. A cette fin, FV peut accompagner les démarches dans le cadre des accords passés entre ASC et FV, d'une part, et FV-DGER, d'autre part.



DANS CE GUIDE

Généralité du dispositif.....	2
Rétro planning.....	3
Les acteurs.....	3
Les partenaires.....	4
La mission.....	5
Sélection du volontaire.....	5
Transport et visa.....	5
Documents à ne pas oublier.....	5
Accompagnement EPL.....	6
Administratif et tutorat.....	6
La formation.....	7
Banque, CAF, CPAM.....	7
Congés et Week-End.....	8
L'indemnité.....	9
Partenaires territoire lycée.....	9
L'évaluation ...et après.....	10
Questionnement.....	11
Glossaire.....	11
Liens pour aller plus loin.....	12



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous



FRANCE VOLONTAIRES
Echanges et solidarité internationale

GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF



Objectifs :

- accompagner les établissements dans des projets d'accueil international au-delà de l'Europe
- référencer les différentes modalités/cadres que peut prendre l'accueil d'un VIR/ESC
- fournir un argumentaire sur les retombées/intérêts de faire de l'accueil pour les établissements
- donner des outils, étapes pour la création d'un projet d'accueil d'un volontaire étranger en VIR/ESC
- permettre d'accompagner une ou un jeune étranger (hors Europe) dans son projet personnel et professionnel au retour dans son pays, avec une expérience interculturelle et professionnelle dans un lycée agricole en France. L'idéal sur un EPL est d'avoir plusieurs profils qui cohabitent : Services Civiques à la solidarité internationale, Service Civique VIR/ESC, volontaire Européen pour ouvrir un EPL sur le monde et comprendre sa complexité, améliorer l'accueil et favoriser l'interculturalité et le relativisme culturel, sans jugement.



« permettre d'accompagner une ou un jeune étranger (hors Europe) dans son projet personnel et professionnel... favoriser l'interculturalité et le relativisme culturel. »

Argumentaire sur l'accueil

La mission étant cadrée par les 9 méta-fiches de l'agrément : Solidarité (1) Santé (2) Education pour tous (3) Culture et loisirs (4) Sport (5) Environnement (6) Mémoire et citoyenneté (7) Développement international et action humanitaire (8) Intervention d'urgence (9), la liste ci-dessous propose de fournir des arguments complémentaires, sources d'inspiration.

- toucher potentiellement tous les apprenants et l'ensemble de la communauté éducative d'un ou plusieurs établissements, et les différents centres constitutifs des établissements, dont les exploitations (alors que la mobilité sortante ne concerne que les apprenants partant à l'étranger) ;
- renforcer et dynamiser l'animation des associations sur les établissements, comme les ALESA, les associations de solidarité, les éco-délégués; changer de regard sur le monde au travers du VIR ESC, d'autant plus réussi que les enseignants sont intégrés au montage du projet ;
- permettre de rentrer en cohérence avec des projets d'animation et de développement des territoires (autre mission de l'enseignement agricole) et de renforcer des partenariats avec les acteurs socio-économiques du territoire;
- regarder les pratiques et systèmes de productions et d'enseignement d'ici avec un autre regard : une façon différente de faire de l'éducation au développement ;
- le projet d'accueil peut être un projet qui implique les apprenants (en leur demandant de travailler sur la faisabilité du projet), mettant en œuvre les capacités et compétences décrites dans les référentiels de formation : prendre des contacts, organiser des visites, trouver un financement, monter un projet avec le volontaire... ;
- inscrire les projets d'accueil dans des séminaires, événements: festivals AlimenTerre, semaine de la solidarité internationale, journée citoyenne, lutte contre la discrimination, prévention santé, etc.) ;
- faire de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

Rétro planning des opérations *(les dates peuvent changer en fonction des projets)*

Mars-Mai	Ecrire la fiche de mission Recherche de structures et de volontaires dans les pays partenaires par les réseaux géographiques de l'enseignement agricole et les lycées en concertation avec FV
Juin	Présentation des projets et validation en Conseil d'Administration des lycées Sélection du volontaire au plus tard début juin Demande de visa auprès du consulat de France du pays partenaire
Juillet-Septembre	Période de mission de volontariat (statut local) dans le pays d'envoi auprès de partenaires
Septembre	Préparatif de l'équipe et tuteur sur la mise en place du volontaire, logement, restauration, bureau, équipement, planning...
Octobre	Accueil, installation volontaire, accompagnement administratif, banque caf, ASP...
Octobre-6 à 9 mois	Déroulement du volontariat
Tous les mois	Concertation, évaluation retour avec la structure partenaire pays d'origine
Dernier mois	Evaluation et perspectives, retour de suivi

LES ACTEURS

Les principaux acteurs du Programme VIR ESC :

- 1/ Agence Service Civique en France - ASC (www.service-civique.gouv.fr) ;
- 2/ Etablissement d'enseignement agricole, Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis - ALESA, acteurs et associations des territoires ;
- 3/ Structures d'envoi des pays partenaires : Acteurs associatifs, ONG et collectivités locales, partenaires dans le cadre de projets de développement et d'échanges et de coopérations décentralisées ;
- 4/ Agences Nationales de Volontariats (ANV) des pays ayant un accord de partenariat avec France Volontaires ;
- 5/ France Volontaires avec ses chargés de mission en région en France et son Réseau d'Espaces Volontariats dans les pays d'origine des volontaires ; (<http://www.reseau-espaces-volontariats.org/Les-Espaces-Volontariats>)
- 6/ Partenaires financiers : EPL, collectivités territoriales (Conseils Régionaux), MAEDI/DAECT, Instituts Français, Union Européenne (programme Erasmus + jeunesse et sport), Gouvernements des pays de départ, ANV. Ces partenaires additionnels peuvent contribuer au financement des missions de volontaires dans le cadre de projets ou d'appels à propositions.
- 7/ Les réseaux géographiques du BRECI: Il est souhaitable que les EPL s'appuient sur les animateurs géographiques pour trouver des partenaires, sélectionner les candidats et signalent toutes volontés de s'inscrire dans ce dispositif.

La DGER porte l'agrément national (par convention avec l'ASC) pour les établissements publics. Elle ne finance ni la mobilité, ni les frais liés au séjour des volontaires étrangers.

Qui ?

Quels acteurs ?

Quand ?

Comment ?

Attention : la construction du projet doit absolument être conçue en équipe de façon à obtenir adhésion et engagement durable des personnels impliqués. La démarche doit donc être adossée à une présentation au Conseil intérieur et à validation officielle du conseil d'administration de l'EPLEFPA. Ces préalables constituent les garants de la réussite.

PREMIÈRE

ÉTAPE

TROUVER UN VOLONTAIRE

REDIGER ET DIFFUSER UNE OFFRE DE MISSION

Pour plus de précisions, merci de vous référer aux pages 14 à 16 du « Guide des organismes d'accueil - Accueillir un volontaire en Service Civique »

Intitulé de la mission

Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission

Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ?

A quel objectif d'intérêt général répond-elle ? Objectifs personnels du volontaire

Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ? Résultats attendus

En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?

Lieux d'intervention, Logement

Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueilli par votre organisme pour cette mission

Quelles seront les modalités et moyens mis en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale et réaliser cette mission ?

En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?

Modalités d'obtention du visa et régularisation du séjour selon la durée.

LES PARTENAIRES DU LYCÉE

La structure d'envoi

La première notion à retenir est l'ancrage qui peut se faire pendant 2 à 3 mois dans le pays d'origine du candidat, avant le temps de mission en France et 2 à 3 mois après le temps en France avec une association, ONG ou institution et collectivité territoriale partenaire qui repère dans son environnement une/un jeune volontaire d'au moins 18 ans et jusqu'à 25 ans qui souhaite construire un projet à son retour (dans cette même structure partenaire ou ailleurs). Pour les candidats en situation handicap la limite est fixée à 30 ans.

Cette structure ne peut pas être une entreprise. Cependant, il est possible de s'appuyer sur les entreprises françaises dans les différents pays ciblés pour activer des réseaux et financements. France Volontaires peut être sollicité pour évaluer la capacité de la structure d'envoi à accompagner un volontaire si elle est implantée dans un pays où France Volontaires a un espace volontariat.

Les agences nationales de volontariat (ANV)

Les Agences nationales de Volontariat (équivalent de l'ASC en France) du Togo ANVT (<http://togoanvt.org/>), du Mali CNPV, du Bénin OBSVJ (<http://beninvolontariat.com/>), du Burkina Faso GIP-PNVB (<http://www.fasovolontariat.bf/>) et du Niger ANVD peuvent être associées comme partenaire opérationnel dans l'envoi de volontaires internationaux en France dans le cadre d'accord de partenariat signés avec FV. Se renseigner auprès de FV sur les possibilités et les niveaux d'engagements opérationnels et financiers des ANV (cf. personne ressource : yves.pelletier@france-volontaires.org).

Ces ANV sont des partenaires opérationnels qui participent à la sélection des candidats car il ne s'agit pas d'une offre d'emploi, à la formation au départ, à l'insertion au retour des volontaires et qui prennent en charge les temps de volontariat dans le pays avant (3 mois) et après (3 mois) le séjour en France, sous contrat Volontaire National et les frais d'expatriation des volontaires (visa, transport du lieu de recrutement au lieu d'affectation et complémentaire santé). (<https://www.france-volontaires.org/Volontariat-et-reciprocite.html>).

Les ANV peuvent aussi jouer le rôle de structure d'envoi pour le compte des structures d'accueil en France qui n'auraient pas de partenaire dans le pays d'origine des volontaires (cas d'Unis Cité avec le Togo par exemple).

Les structures nationales d'appui dans le pays partenaire

France Volontaires présent dans 50 pays à travers un réseau de 24 Espaces Volontariats (<http://www.reseau-espaces-volontariats.org/Les-Espaces-Volontariats>) peut participer à l'accompagnement opérationnel et administratif des acteurs dans la construction et à la mise en œuvre des missions de SCR. Pour ce faire, une fiche de mission programme réciprocité est élaborée entre FV, l'établissement d'accueil et le partenaire d'envoi. Il s'en suit une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une mission de volontariat de service civique contractée avec les mêmes partenaires en y ajoutant l'ANV.

Ce sera le moment d'écrire les besoins du volontaire pour répondre à ses attentes relatives à sa future expérience française. Il faudra aussi étudier les apports qu'il pourra faire auprès d'une communauté éducative de l'enseignement agricole et de ses partenaires territoriaux. Cette expérience sera encadrée par une contractualisation et suivi dans la structure partenaire (pays d'origine), avant et après le SCR en France pour assurer au maximum la réussite de son projet professionnel et personnel et le retour du volontaire dans son pays d'origine.

LA SÉLECTION DU VOLONTAIRE

Les animateurs des réseaux géographiques de l'enseignement agricole français peuvent effectuer (dans leur pays dont ils font un suivi) les repérages des structures qui peuvent accompagner des jeunes volontaires pour un SCR. France Volontaires et l'ANV participeront à la sélection des dossiers, feront passer un entretien et dispenseront une journée de formation à la préparation au départ vers la France. Il est important de les associer pour s'assurer de la bonne adéquation entre les aspirations/motivations du jeune et l'offre de mission proposée par les établissements. Il est important d'insister sur les notions de volontariat, d'engagement citoyen du fait que le volontaire va être dans un milieu éducatif avec d'autres jeunes. Il faudra qu'il ait une volonté d'animation, de communication et d'intégration dans des projets. Il faudra être clair sur la fiche de mission où le vocabulaire de « job » devra être proscrit et insister sur les valeurs d'engagement du service civique.

Au nom de l'universalité, les critères de sélection doivent se baser sur des savoir-être, un intérêt, des motivations du jeune, qu'il est intéressant d'interroger notamment lors de l'entretien. Dans le même esprit, questionner le jeune quant à sa représentation de la mission s'avère important pour éviter les malentendus éventuels, surtout s'il est appelé à s'impliquer sur l'exploitation agricole ou la hall technologique de l'établissement.

On ne peut pas exiger de niveau de diplôme. D'où l'importance de bien préparer le contenu de la mission en ce sens. Toutefois, le niveau d'étude retenu pourrait être d'un niveau minimum de seconde en lycée (obtention ou pas d'un brevet d'étude collège ou équivalent), afin de pouvoir communiquer et suivre quelques modules auprès d'un EPL et de s'assurer d'une certaine maturité. Pour les structures d'accueil en France qui n'auraient pas de partenaires dans le pays choisi, l'ANV peut sélectionner le volontaire désiré sur la base d'un profil déterminé (cas d'Unis Cité avec le Togo par exemple).

Pour les pays sans ANV, FV peut sélectionner le volontaire désiré sur la base d'un profil déterminé (cas du LEGTA de Brettes-les-Pins avec l'Inde par exemple).



Les documents à ne pas oublier :

Convention service civique, visa, passeport, certificat de naissance, planning mission, carnet d'adresses pour le volontaire.

Toutes les structures qui participent à ce VIR ESC devront accompagner le volontaire dans son projet structurant, en termes de faisabilité, d'organisation, de planification, de budgétisation et d'intégration dans le tissu socio-économique.

« Il est important d'insister sur les notions de volontariat, d'engagement citoyen, car le volontaire va être dans un milieu éducatif avec d'autres jeunes. »

TRANSPORT ET VISA

Les ANV des pays d'envoi, précédemment cités et qui ont un accord de partenariat avec France Volontaires, peuvent prendre en charge les frais d'expatriation (visa, transport du lieu de sélection au lieu d'affectation et assurance santé complémentaire). Ce point est à négocier entre les ANV et FV.

Il faut compter un délai, en fonction des périodes dans l'année, d'environ de 1 à 2 mois pour l'obtention du visa. France Volontaires joue son rôle d'information et de conseil auprès des autorités françaises (Ambassadeur, Chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle et Consul) dans les pays pour que la délivrance des visas soit facilitée.

Le Ministère de l'intérieur a donné en janvier 2017 les instructions aux postes consulaires de délivrer le Visa Long Séjour Temporaire (VLS-T) avec la mention « Dispense Temporaire de Carte de Séjour » aux volontaires internationaux qui viennent en France effectuer un engagement de service civique. Ce type de visa est délivré pour des durées de 6 mois à 12 mois maximum et ne demande aucune démarche ni

coût de régularisation en France. Il se peut tout de même que le consulat ne délivre qu'un visa de 3 mois avec APS Autorisation Provisoire de Séjour (voir page 6).

La liste des pièces à fournir pour le dossier de demande de visa sera donnée par le consulat.

Le contrat Service Civique **doit être signé** entre le directeur de l'établissement d'accueil, et le volontaire lors du dépôt du dossier, car le volontaire du pays d'envoi sera sous le dispositif français du service civique. Si il y a une ANV, le contrat de partenariat entre l'établissement agricole, FV, l'ANV et l'organisme partenaire d'envoi est à rajouter.

Le contrat n'est réellement validé par l'ASP, qu'une fois le volontaire arrivé en France et que la structure d'accueil a fait la déclaration en ligne à l'ASP avec toutes les pièces (contrat Service Civique, RIB, attestation de domicile...).

Les démarches auprès de l'ASC :

Afin de faciliter les démarches auprès de l'agence de services et de paiement (ASP), les EPL prévoyant l'accueil d'un volontaire étranger sont priés d'en informer l'Agence du Service Civique en amont de l'arrivée sur le territoire, en remplissant le tableau à télécharger sous :

<http://www.service-civique.gouv.fr/page/accueillir-un-volontaire-etranger>

et à renvoyer complété à : anne-laure.barres@service-civique.gouv.fr

L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EPL

DEUXIÈME

ÉTAPE

PENDANT LE SERVICE CIVIQUE

Suite à cette période de cadrage, le volontaire devrait être prêt à s'épanouir. Il faut donc qu'une équipe de l'EPL (cela peut s'appuyer sur l'équipe de coopération internationale, ALESA, ...) construise le planning et les affectations du VIR ESC. Un tuteur au moins devra l'accompagner dans son intégration : formalités administratives, ... mais aussi accueil dans la communauté éducative, suivi de mission, en aidant à la compréhension de la mission à effectuer, suivi des projets professionnels et personnels.

Pour l'intégration du volontaire, il est intéressant de s'appuyer sur les associations des lycéens, étudiants stagiaires et apprentis-ALESA et la communauté éducative. Un club UNESCO peut être un bon support. Un Skype hebdomadaire (fréquence à adapter pour le suivi à distance avec les partenaires à l'étranger) pourrait être fait pour échanger sur l'expérience vécue par le VIR ESC et élargir les échanges avec d'autres jeunes du pays d'origine. Un Facebook, un blog pourrait aussi permettre l'échange avec la communauté éducative, les partenaires et s'ouvrir aux réseaux.

Le tuteur, étant un pilier majeur du dispositif, il est fondamental qu'il soit préparé et formé pour accompagner le volontaire, en particulier tout au

long de sa mission. Un référent sur l'exploitation du lycée sera un bon appui. Pour plus de précision à ce sujet, vous être invité à consulter le Guide du tuteur « l'accompagnement des jeunes en Service Civique », Agence du Service Civique, 2016. Par ailleurs, des formations sont proposées sur tout le territoire par un groupement solidaire.

A titre d'exemple:

Le volontaire peut être incité à participer à l'animation de clubs et ateliers qui favorisent l'interculturalité, mais aussi intervenir dans les classes pour témoigner en complément des enseignants. Il peut participer à des travaux sur l'exploitation surtout si ça répond à ses objectifs professionnels. Il peut être intégré dans le planning des sorties culturelles de l'ALESA et scolaires auprès des entreprises partenaires du lycée, mais aussi des stages territoires effectués par des classes (approche systémique en module M6 en première technologique, ou en seconde « territoire et citoyenneté ») pour comprendre le fonctionnement d'un territoire français.

« La durée du contrat d'engagement VIR ESC doit être de 6 mois minimum et 12 mois maximum. »

LE SUPPORT ADMINISTRATIF ET DE TUTORAT

L'EPL qui souhaite accueillir un VIR ESC, doit s'inscrire sur le site de l'Agence du Service Civique, en tant qu'établissement secondaire avec le n° d'agrément octroyé à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAAF, à demander auprès de DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD, dont votre établissement dépend. Lors de la création du compte pour l'établissement, le format du n° de l'agrément est à bien respecter (XX-000-00-00000-00).

L'établissement recevra alors en tant qu'organisme d'accueil une aide de 100 € par volontaire, au titre de la formation civique et citoyenne, qui doit être dispensée au volontaire au cours de sa mission (cf. p. 22 du « Guide d'accueil administratif de volontaires internationaux en engagement du Service Civique en France », France Volontaires, juin 2013).

Les premières démarches administratives:

Si le visa a la mention APS (autorisation provisoire de séjour), il est impératif de se rendre en préfecture dans le premier mois de son arrivée pour demander une prolongation (service gratuit). Par rapport à la durée du contrat (pièces à fournir: acte de naissance, passeport, contrat, fiche de mission, invitation, certificat d'hébergement, 2 photos d'identité).

Avant son arrivée, il est aussi important de faire une **demande d'habilitation** à la direction régionale de l'ASP (DR ASP) dont vous relevez. Il est essentiel que vous disposiez de vos identifiants ELISA au moment de recruter votre premier volontaire pour que la prise en compte de ce premier contrat de Service Civique par l'ASP soit la plus rapide possible. Pour en savoir plus :

<http://www.service-civique.gouv.fr/page/les-demarches-elisa>

SÉJOUR AU SEIN DU LYCÉE AGRICOLE



LA FORMATION

Il est obligatoire de dispenser une formation premiers secours dite (PSC1), qui est financée par l'Agence du Service Civique et fait l'objet d'un marché avec les Sapeurs - Pompiers (pas d'avance d'argent à faire sur présentation du contrat par le volontaire). Le volontaire en Service Civique doit aussi suivre une formation civique et citoyenne. La structure d'accueil peut bénéficier de 100 € dédiés à la formation. Elle les demande directement à l'agence de Service Civique via l'agence du service des paiements ASP. La DGER ne centralise pas cette indemnité. C'est l'établissement qui la perçoit. Pour cela, l'établissement doit entrer ses coordonnées bancaires dans ELISA. (cf. p. 17 du « Guide d'accueil administratif de volontaires internationaux en engagement du Service Civique en France », France Volontaires, juin 2013).

Si l'EPL n'est pas en mesure de la dispenser, d'autres structures le font comme la ligue de l'enseignement. Il est conseillé d'intégrer le volontaire à d'autres formations ponctuelles et spécifiques qui contribuent à répondre à ses besoins de construction personnels et professionnels. Dans la mesure du possible, il paraît opportun d'élaborer un programme à la carte où le volontaire pourrait suivre des modules, afin de parfaire ses connaissances pour son projet d'avenir. Il ne s'agit pas d'une formation diplômante, mais un certificat pourrait être donné à la fin attestant du suivi des cours spécifiques et pourquoi pas des connaissances acquises (sur la base des notes formatives et/ou certificatives).

LA BANQUE

LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

LA CAF ...

Un compte en banque proche du lieu de vie en France ne peut être ouvert par le volontaire qu'à son arrivée.

Le tuteur peut tout de même se rapprocher des banques et assurance CPAM (et CAF s'il doit se loger à l'extérieur du lycée) pour connaître les conditions au préalable pour avoir accès à leurs services pour un VIR ESC. Il faudra par exemple prévoir en amont un acte de naissance (traduit au besoin et conforme s'il n'est pas rédigé en français).

France volontaires a élaboré un outil sur ces aspects qui peut être enrichi par les pratiques des lycées agricoles (cf. guide FV).



LES CONGÉS, LES VACANCES SCOLAIRES ET WEEK-ENDS

« Les partenaires territoriaux du lycée et de la solidarité internationale peuvent aussi être sollicités pour l'accueillir et le faire participer à leurs activités. »

Le VIR ESC ne peut pas prendre un mois de vacances de façon consécutive. Il dispose de 2 jours de congés par mois, dès lors que sa mission a été réalisée durant 10 jours ouvrés, quels que soit la durée hebdomadaire de la mission ou le nombre de jours par semaine durant lesquels la mission est effectuée (cf. p. 20 du « Guide d'accueil administratif de volontaires internationaux en engagement du Service Civique en France », France Volontaires, juin 2013). Comme il est affecté dans un établissement scolaire, il peut prétendre aux vacances scolaires en fonction du nombre de jours cumulés.

Quand le volontaire ne peut pas rester en internat, une organisation pourrait être mise en place sur le lycée afin de proposer l'accueil du VIR ESC dans les familles de la communauté éducative pendant les vacances scolaires et les week-end pour soutenir les échanges interculturels. Afin d'inciter les familles aux revenus modestes à accueillir le volontaire, une compensation de frais d'hôte pourrait se faire par des services rendus à la famille (à formaliser sur le contrat VIR ESC). Il est important d'intégrer le VIR ESC auprès des représentants élèves des ALESA et associations culturelles, sportives.

Le volontaire pourrait participer à des travaux sur l'exploitation du lycée pendant une partie des vacances. Cette activité en exploitation doit être mentionnée dans la fiche de mission en veillant à :

- ce que le volontaire en ait bien pris connaissance et compris son rôle ;
- ce que cette activité dans l'exploitation soit en cohérence avec l'ensemble de la mission (bonne articulation).

Cela permettrait de sensibiliser les salariés de l'exploitation et le directeur sur la mission de coopération internationale. Cela peut également être fait avec les exploitations partenaires du lycée (attention avec la concurrence des stages des élèves du lycée).

Les partenaires territoriaux du lycée et de la solidarité internationale peuvent aussi être sollicités pour l'accueillir et le faire participer à leurs activités. Dans le domaine de l'éducation populaire (CEMEA par exemple), il est souvent recherché des personnes dans l'animation pour les périodes de vacances scolaires. Il y aurait des structures d'hébergement. Cette initiative peut permettre de développer les liens entre ces structures et l'établissement en cohérence avec la mission et/ou le projet du volontaire.

Il pourrait également être envisagé de l'intégrer pendant les vacances scolaires auprès de structures dans le cadre de jumelage ou d'accord de coopération décentralisée... L'accueil d'un binôme Service Civique (un français et un VIR ESC) peut également offrir une solution pour l'accueil du volontaire étranger, au moins sur une partie de ces périodes. Un accompagnement et parrainage entre un étudiant français et le VIR ESC peut également s'envisager. C'est très important, surtout au début du séjour pour assurer une meilleure intégration et rendre le volontaire étranger plus autonome par la suite.

Ne pas oublier la connexion WIFI ou internet s'il loge dans une chambre de l'établissement pour ne pas être coupé du monde...



L'INDEMNITÉ DE SUBSISTANCE

Le volontaire dispose d'une indemnité de 472,97€ / mois versée par l'ASP pour le compte de l'Agence du service civique.

L'EPL doit lui verser une indemnité complémentaire de 107,58€ / mois. Si l'EPL met à sa disposition un hébergement et/ou la nourriture, cette indemnité n'est pas obligatoirement versée dans sa totalité au volontaire. L'établissement peut néanmoins verser l'indemnité et donner des avantages en nature, pour la restauration collective par exemple et donc ne pas le déduire des 107,58 €.



LES PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE DE L'EPL

Il est nécessaire de trouver des structures partenaires sur le territoire de l'EPL auprès d'étudiants ou d'associations qui œuvrent dans son pays d'accueil ou sur un de ses centres d'intérêts personnel et de projet professionnel).

S'appuyer sur les consulats honoraires des pays partenaires pour trouver du réseau de personnes originaires de son pays qui séjourneraient proche de son territoire d'affectation (exemple du LEGTA de Belfort avec le consul honoraire du Burkina-Faso).

Des associations type maison de la jeunesse et de la culture MJC, CEMEA, ..., peuvent également être sollicitées.

S'appuyer aussi sur les réseaux des diasporas.

A titre d'exemple: il existe aussi des réseaux burkinabè sur le territoire français comme l'association des étudiants du Faso Toulousain AEFAT.

Le réseau des anciens volontaires de solidarité internationale du Sud-Ouest (REVOSI) est prêt à l'accueillir dans ses activités. Pour les VIR ESC qui seront dans la région toulousaine, l'association des étudiants burkinabè de Toulouse peut être sollicitée.

L'ÉPARGNE

Afin d'inciter, de faciliter son retour et de développer son projet d'avenir dans son pays d'origine, une épargne mensuelle pourrait être effectuée par le VIR ESC. Cette épargne serait gérée par le volontaire sur son compte bancaire. Il faudra anticiper la clôture du compte pour qu'il puisse transférer ses économies dans son pays d'origine. Toutefois, cette disposition, personnelle et sans aucune obligation pour le volontaire, nécessiterait si elle est retenue une bonne appréciation préalable. En effet, la plupart des VIR ESC non hébergés par la structure d'accueil signale que le montant de l'indemnité couvre à peine les frais de vie en France.

S'il économise 100 € par mois, il peut revenir dans son pays avec une épargne d'environ 600 € (6 mois) à 900 € (9 mois) sur une année scolaire. Dans certains pays, ce montant est assez honorable pour que des projets socio-professionnels s'ouvrent à lui.

Cette épargne n'est pas forcément nécessaire pour tous les candidats. Elle doit être évaluée et appréciée conjointement lors de son accueil dans le lycée en France.

L'ÉVALUATION

TROISIÈME

ÉTAPE

LA FIN DU SERVICE CIVIQUE



- in itinere

Elle doit être faite conjointement entre le tuteur et le jeune volontaire, mais en associant aussi les partenaires de son séjour. Les partenaires hors du pays d'origine doivent aussi être intégrés. Dans le guide de l'accompagnateur SC à l'international des fiches outils sont proposées à cette fin.

Il est conseillé de créer en amont un carnet de bord pour auto-évaluation. On peut s'appuyer sur un guide existant et le personnaliser (ex : voir mon livret service civique), l'attestation du VIR ESC (cf. p. 24 « Guide d'accueil administratif de volontaires internationaux en engagement du Service Civique en France », France Volontaires, juin 2013).

- bilan

Le tuteur doit accompagner le volontaire à capitaliser ses expériences, ses qualités, ses compétences... (S'appuyer sur le modèle du certificat Europass, ...) le conduisant vers un CV, une lettre de motivation, un entretien d'embauche pour l'accompagner dans son insertion professionnelle.

Il s'agit pour le VIR ESC de se projeter dans l'après au niveau personnel/scolaire/professionnel... Le tuteur accompagnera ainsi le volontaire en questionnant son projet et en l'aidant dans sa réalisation (mise en contact, communication d'information, etc.) OU en l'absence de projet, en permettant au volontaire de s'en construire un, sachant que dans tous les cas le projet peut être amené à évoluer au cours de la mission.

A l'issue du bilan de la mission il sera possible d'ajuster le futur programme.

« Le tuteur doit accompagner le volontaire à capitaliser ses expériences, ses qualités, ses compétences... »

ÉVALUATION, PRÉPARATIF RETOUR ET RÉINSERTION



ET APRÈS

Il est souhaitable que les échanges installés lors du séjour sur le lycée perdurent (skype, facebook, courriels,...) afin de soutenir son projet du retour.

Des voyages interculturels dans le pays d'origine du VIR ESC peuvent être mis en place par un groupe d'apprenants autour du projet du volontaire.

Comment le jeune peut se valoriser auprès de sa communauté ?

- Témoignage auprès des autres, réseauter (donner et recevoir) auprès des autres jeunes, par sa profession et son vécu ;
- Devenir formateur ou du moins co-animer des sensibilisations dans son pays de retour ;
- Pouvoir accéder à des formations complémentaires ou nouvelles à une réorientation ;
- Pouvoir s'insérer dans d'autres pays (travail, ...).

GLOSSAIRE

ALESA	Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis
ELISA	Extranet Local pour l'Indemnisation et le Suivi financier de l'Accueil des volontaires
APS	Autorisation Provisoire de Séjour
ASC	Agence du Service Civique (France)
ASP	Agence de Services et de Paiement
ANV	Agence Nationale de Volontariat
ANVT	Agence Nationale du Volontariat au Togo
BRECI	Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale
BVIE	Bureau de la Vie scolaire, Etudiante et de l'Insertion à la DGER
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CEMEA	Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active
CERCOOP	Centre de Ressources pour la Coopération décentralisée en Franche-Comté
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CNPV	Centre National pour la Promotion du Volontariat au Mali
COPRA	Coopérer Pour Réussir l'Avenir
CV	Curriculum Vitae «déroulement de la vie»
DAECT	Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale
ECSI	Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
EPL	Etablissement Public Local
EPLEFPA	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
FV	France Volontaires
LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
MJC	Maison de la Jeunesse et de la Culture
MFR	Maisons Familiales et Rurales
OBSVJ	Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
PNVB	Programme National de Volontariat Burkinabé
REVOSI	Réseau des Volontaires de Solidarité Internationale (sud-ouest de la France)
RJAA	Réseau Jeunes Afrique Asie
SC	Services Civiques
SI	Solidarité Internationale
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VIR ESC	Volontaire International de Réciprocité en Engagement de Service Civique

QUESTIONNEMENT

Nom du responsable
Etablissement

Dates de l'accueil et durée
Objectif du partenariat
Partenaire(s) accueilli(s) (Nom et fonction, origine, structure)

Contexte de l'échange dont histoire du partenariat et autres partenaires locaux

Quelle connaissance des attentes des partenaires : structure envoi et volontaire, partenaires sur le territoire du lycée ?

Les attentes :
- du partenaire étranger
- du volontaire
- des partenaires en France
Bilan sur les attentes

Quelle préparation ?
Pour ceux qui envoient et vont venir
Pour ceux qui reçoivent

Quel programme?
Qui établi le programme ?
Rythme ? Interventions diverse ?
Évaluation ?
Bilans (de la part du partenaire et des hôtes)

Conditions matérielles de l'accueil : visa, arrivée, transport, logement, repas, CPAM, CAF, banque ...
Qui suit, l'accompagne ? Comment ? Quand ?

Point budget
Qui gère le budget et les demandes de financement éventuelles?
Combien, la répartition, l'épargne du volontaire (projet retour)?

Commentaire: freins/leviers

Et au final :
Poursuite des échanges ?
Bilan global ?
A l'avenir ?
Et si c'était à refaire ?

Propositions générales, en particulier les points à ne pas oublier si l'on veut accueillir dans de bonnes conditions

Ce qu'il ne faut surtout pas faire...
Ce qu'il ne faut pas oublier de faire, de dire...

LIENS POUR ALLER PLUS LOIN

Comme indiqué en page 1, ce guide vient en complément des documents si dessous:

- « Guide du tuteur - l'accompagnement des jeunes en Service Civique », Agence du Service Civique, septembre 2015;
(cf : <http://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/946116b2583ce6519659d5c05dc4847cb67cd876.pdf>);
- « Document d'accompagnement au déploiement du Service Civique dans les établissements publics d'enseignement agricole », MAAF/DGER, Novembre 2015 ;
(cf : <http://www.chlorofil.fr/emplois-concours-formation-et-carriere/recrutement/volontaire-en-service-civique.html>);
- « Guide des organismes d'accueil - Accueillir un volontaire en Service Civique », Agence du Service Civique, février 2015.;
(cf : <http://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/8e549f920421f07a2f496acb8516c2bdcdfe0ffd.pdf>);
- « Guide d'accueil administratif de volontaires internationaux en engagement du Service Civique en France », France Volontaires, juin 2013 (sécuriser le parcours du volontaire, préciser les devoirs mutuels, accompagner les structures d'accueil/ formalités, disponible en version pdf auprès du BRECI et France Volontaires);
- « Volontariat International et Réciprocité 2017—France Volontaires »
- « Guide à destination de l'accompagnateur dans le pays d'accueil - Volontaires en Service Civique à l'international », Agence du Service Civique et France Volontaires;
(cf : https://www.france-volontaires.org/documents/content/VIES/Service_civique_international/Guide_accompagnateur_SCI.pdf);
- « Guide du volontaire en Service Civique, Agence du Service Civique, Octobre 2012 »
(cf : http://www.service-civique.gouv.fr/uploads/resource_block/c9ad77626768189b7127a61c154a3fa326a44031.pdf).

EXEMPLES POUR ALLER PLUS LOIN

Des expériences de VIR ESC sont déjà en œuvres entre le CERCOOP et COPRA de Franche Comté, le LEGTA de Belfort et une collectivité territoriale du Burkina-Faso; les lycées agricoles de Bazas et Toulouse Auzeville avec des ONG burkinabè ; le LEGTA de Brettes-les-Pins dans la Sarthe avec l'Inde ; les Fédérations Départementales des Maisons Familiales et Rurales (MFR) du Finistère (29) et d'Ille et Vilaine (35) avec le Mali et deux lycées dans le Nord Pas de Calais avec le Conseil Régional du Nord Pas de Calais qui accueillent deux volontaires brésiliens.

Les premiers retours semble avoir apportés une dynamique d'échanges et d'ouvertures dans les établissements.

Voir le site de France Volontaires sur les expériences de volontaires en engagement du service civique en réciprocité : <https://www.france-volontaires.org/-Volontariat-et-reciprocite-.html>

Unis Cité <http://www.uniscite.fr/> a un dispositif de SC par groupe de 8 jeunes pour faire du «vivre ensemble» et de la mixité sociale.

Contact : DGER /BRECI breci.dger@agriculture.gouv.fr

Rédacteur principal et mise en page : Thierry Poser (DGER - animateur du réseau Burkina Faso pour l'enseignement agricole)

Contributeurs :

Anne-Laure Barres (ASC), Noémie Dolinh (FV), Maryline Loquet (BRECI), Yves Pelletier (FV), Sandra Zemouli (BVIE)
